

MARBACHE, le 13 avril 2018

Madame, Monsieur,

Cette année le bureau du comité des fêtes de Marbache a décidé de modifier le lieu de déballage du vide grenier du 14 juillet. Depuis 2001, une grande partie du vide grenier se situait sur la départementale D907 (rue Clemenceau). Pour assurer la sécurité du vide grenier nous demandions à la préfecture l'autorisation de fermer la D107. Cette autorisation est arrivée tardivement et malgré tout nous avons reçu un mail des services départements remettant en cause nos normes de sécurité.

Nous avons donc décidé de recentrer l'espace de déballage vers le parc du centre socio culturel, dit parc du château. Le domaine public autorisé pour cette manifestation de 2018 est le suivant :

Rue de 4 fils Aymon, Rue du pont, Place du 8 mai 1945, Rue du puits, Rue de la Taye, Voie de Liverdun, Espace autour et dans le parc du centre socio-culturel.

Nous espérons que vous comprenez la décision que nous avons dû prendre et que nous vous verrons pour ce 14 juillet 2018.

Si vous souhaitez y participer, vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription à nous retourner le plus rapidement possible, avec votre règlement et la copie de votre pièce d'identité.

Nous demandons une caution de 5 € à l'inscription pour les marbichons qui réservent leur emplacement à 1 €. Cette caution sera rendue aux exposants, à leur place, dans la journée. En cas d'absence, elle sera encaissée par le Comité des Fêtes à titre de dédommagement.

Important :

- ☛ **Nous vous rappelons que la vente d'animaux, de boissons, de nourriture (*produits alimentaires divers, miel, bonbons, etc.*) n'est pas admise.**
- ☛ **Les emplacements sont strictement interdits aux vendeurs de produits neufs, artisanaux et commerciaux sous peine d'expulsion sans remboursement, de même que l'utilisation d'un emplacement à titre publicitaire (*affichage de panneaux commerciaux, ...*).**
- ☛ **Il est également demandé à chaque exposant de laisser l'emplacement propre. Tout objet non vendu doit être impérativement repris par le brocanteur.**
- ☛ **Les exposants doivent impérativement respecter les limites du nouveau marquage au sol de leur emplacement (*largeur & profondeur*), y compris l'emprise de leur abri éventuel.**
- ☛ **Interdiction à tout véhicule de quitter l'enceinte du vide-greniers avant 18 heures.**
- ☛ **Aucune inscription ne pourra être validée tant que nous n'aurons pas reçu le dossier complet : fiche s'inscription remplie : copie de la pièce d'identité et règlement ou caution.**

Toutes les informations pratiques seront disponibles sur facebook : <https://fr-fr.facebook.com/public/Comité-Des-Fêtes-Marbache>

Pour toute demande de renseignements, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter en priorité à l'adresse e-mail suivante : president.cfm@gmail.com

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Association, La Présidente,
Claudine JOLY